

Compte rendu

Membres Présents :

- M. TIQUET, IA DASEN de Meurthe et Moselle
- M. MICHELETTI, IA IPR en EPS
- M. CAPS, Vice-président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- Mme HOSTE, Conseillère animation sportive de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme DEFRANOUX, Provisseure du Lycée Professionnel Cyfflé NANCY
- Mme BAULER, Principale du Collège de la Haute Vezouze CIREY SUR VEZOUZE
- M. GOUDOT, représentant du SNEP-FSU
- Mme LOUIS, représentants du SNEP-FSU
- M. POUTOT, représentant de la FCPE
- Mme MACÉ, représentante du SE-UNSA
- M. SEMON, représentant des AS
- M. BOSSENAUER, représentant des AS
- Mme BAUDESSON, représentante des AS
- M. MORIN, Directeur Régional Adjoint du service régional de l'UNSS Nancy-Metz
- Mme PETERS, Directrice du service départemental de l'UNSS Meurthe et Moselle

Excusés :

- M. KOWALSKI, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif
- M. ROYER, Provisseur du Lycée G. de la Tour NANCY

Absents :

- Mme FRISONI, médecin de santé scolaire
- M. JIMBLET, représentant du Conseil Académique de la Vie Lycéenne
- M. GRANDIDIER, représentant du Conseil Académique de la Vie Lycéenne
- Représentant de la PEEP
- M. ZANI, Principal du Collège Grandville LIVERDUN

M. TIQUET ouvre le Conseil Départemental et remercie les membres présents. Il souligne les actions mises en œuvre dans le département, et l'enseignement dispensé par les enseignants d'EPS, à l'UNSS, qui a un caractère propre et particulier notamment pour les valeurs éducatives qui y sont enseignées.

Il propose un tour de table de présentation et rappelle l'ordre du jour.

M. GOUDOT fait une déclaration au nom du SNEP-FSU (document ci-joint).

M. TIQUET répond que les enseignements placés sur la plage du mercredi après-midi, résultent de la complexité des emplois du temps. Il incite les enseignants d'EPS rencontrant des difficultés à se rapprocher de leurs chefs d'établissement afin d'échanger pour trouver ensemble un aménagement quand cela est possible.

M. BOSSENAUER informe que les épreuves des E3C (épreuves communes de contrôle continu) en lycées ainsi que les nombreuses options en place réduisent considérablement les possibilités de pratique sportive à l'UNSS pour les lycéens.

M. MORIN interroge M. MICHELETTI sur la connaissance du calendrier de ces E3C en début d'année afin de pouvoir adapter le calendrier UNSS, dans la mesure du possible, pour essayer de ne pas programmer de journées importantes à ce moment-là.

M. MICHELETTI confirme que les dates sont connues en début d'année et qu'il serait effectivement judicieux de les communiquer à l'UNSS dès que possible.

M. BOSSENAUER demande à M. TIQUET de sensibiliser les chefs d'établissement pour ne pas toucher aux mercredis après-midi.

M. POUTOT confirme la crainte de perte de licenciés en lycées due aux cours le mercredi après-midi et souhaite qu'il y est un regard particulier sur ce phénomène.

M. TIQUET insiste sur le fait qu'il ne l'imposera pas aux chefs d'établissement mais les incitera fortement à éviter d'utiliser le mercredi après-midi dans le but de préserver l'UNSS, l'organisation hebdomadaire demeurant propre à chaque établissement.

Mme BAULER précise que l'utilisation du mercredi après-midi se pose particulièrement en lycée, les collèves n'étant pas confrontés à devoir l'utiliser autrement que pour la pratique sportive à l'association sportive ou à l'UNSS.

Mme DEFRANOUX confirme qu'en lycée professionnel, les périodes de stage allant de 6 à 8 semaines, impactent les activités de l'UNSS. Elle confirme éviter au maximum de toucher au mercredi après-midi mais lorsqu'elle n'a pas d'autres solutions, elle échange avec les enseignants d'EPS et trouve ensemble des solutions.

M. CAPS rappelle la politique ambitieuse adoptée par le Conseil Départemental en faveur de l'UNSS : l'aide à la licence pour les collégiens, le soutien financier sur des manifestations importantes, la participation sur les déplacements du public en zone rurale. Il précise que les installations sportives n'appartiennent pas au Conseil Départemental mais en général aux municipalités. Pour autant, le Conseil Départemental apporte son soutien aux différents projets qui vont voir le jour prochainement comme le nouveau gymnase du collège J. Lamour à Nancy, la halle sportive à Homécourt, afin de toujours favoriser l'accès des collégiens à la pratique sportive.

M. MICHELETTI remercie l'action du Conseil Départemental pour la création de ces infrastructures en faveur du sport scolaire et de l'EPS. Il revient sur le forfait du professeur d'EPS de 17h de cours + 3h d'AS en rappelant que, lorsque le corps d'inspection est interpellé car il manque un forfait, à chaque fois il a pu réagir rapidement et efficacement.

M. TIQUET fait procéder au vote des représentants des AS au Conseil Régional de l'UNSS. Il annonce que, M. le Recteur, confirme l'invalidation de la liste soutenue par le SE-UNSA, rappelant les textes.

Mme PETERS présente le Plan National de Développement du Sport Scolaire qui arrive sur sa dernière année d'exploitation, informe qu'une réflexion est déjà en cours pour le projet 2020-2024 mais que les services de l'UNSS sont en attente du plan national pour le décliner dans leurs départements.

Les statistiques du département montrent une hausse des élèves scolarisés, une hausse des licenciés (année d'Olympiades des Collèves), une légère baisse du nombre d'Association Sportive due à la fermeture d'établissement et une chute des animateurs suite à la suppression des postes de professeurs d'EPS ce qui influe considérablement sur le nombre moyen d'élèves par animateur (plus d'élèves mais avec moins de professeurs).

Mme LOUIS souligne la baisse de licenciés en lycée qui risque de se produire cette année et qui sera accentuée les années futures avec les cours implantés le mercredi après-midi.

Mme PETERS présente le compte de résultat 2019 du service ainsi que le projet de budget 2020. Elle fait remarquer que la majeure partie des dépenses du service est liée aux transports des AS sur les compétitions des phases de district aux phases académiques. Elle explique la modification de la subvention du CNDS. Désormais cette subvention sera accordée directement aux associations sportives pour financer différents projets. Les AS des établissements devront être seules porteur de projet(s) pour obtenir un financement, l'UNSS 54 n'étant, au même titre que le service régional, qu'un service déconcentré de l'UNSS Nationale. Elle alerte sur la complexité des dossiers à déposer.

M. MORIN précise qu'il y a là une réelle diminution des budgets des services de l'UNSS.

Mme BAULER demande à Mme PETERS si l'organisation d'un Championnat de France peut être bénéfique pour un service ?

Mme PETERS rappelle le soutien apporté par les collectivités sur ces manifestations. Elle précise que le forfait d'un participant est de 44€/jour/personne pour le loger, le nourrir et le transporter. L'objectif de l'organisation d'un championnat de France n'est pas de faire des bénéfices mais d'équilibrer le budget et de créer une dynamique au sein du district. L'année dernière des économies ont été faites sur les transports grâce à la mise à disposition à titre gratuit de mini bus par les municipalités locales et aux partenaires privés locaux trouvés par les coordonnateurs du district. Les repas pris en cantine scolaire permettent aussi de rester dans le budget.

M. POUTOT interroge Mme PETERS sur le fonctionnement des Olympiades des Collèves et celles des Lycées.

Mme PETERS explique que les Olympiades des Collèges sont soutenues et financées par le Conseil Départemental et se déroulent une année sur deux. Des phases de qualifications ont lieu dans chacun des districts tout au long de l'année et la finale se déroulera cette année mercredi 10 Juin.

Les Olympiades des Lycées, sont financées par la Région Grand Est, par conséquent, passent par la comptabilité du Service Régional. Elles se déroulent tous les ans avec 3 journées qualificatives sur le département pour accéder à la finale régionale qui aura lieu sur 2 jours les 26 et 27 mai.

M. POUTOT se propose d'apporter le soutien de la FCPE auprès des différentes instances (collectivités territoriales).

Mme PETERS le remercie et poursuit avec les différentes rencontres organisées au sein de l'UNSS 54. Elle présente le Championnat de France de Foot Minimes filles qui aura lieu du 12 au 15 mai 2020 à Tomblaine. Pour chaque Championnat de France, le service travaille en partenariat avec les clubs, comités et ligues locales.

M. MORIN précise que ces partenariats ne sont pas financiers mais plutôt sur de la mise à disposition de technicien, mini bus, récompenses...Il rappelle qu'au niveau national toutes les fédérations sont conventionnées avec l'UNSS et qu'à ce jour de nombreux projets issues de ces dernières sont à « l'essai » à l'UNSS sur le public scolaire.

Mme PETERS poursuit avec les différents projets de développement du sport scolaire en 54 comme l'intégration de public en situation de handicap.

M. GOUDOT s'interroge sur le choix des activités des Olympiades des Collèges notamment l'ultimate (Frisbee) et la pétanque.

Mme PETERS explique qu'elle s'est réunie avec les coordonnateurs de district du département pour les définir en fin d'année. Les activités ont été choisies pour satisfaire le plus grand nombre de licenciés et cela pour l'ensemble des districts du département.

M. MORIN précise qu'il s'agit là d'une base expérimentale sur des activités peu connues qui sera peut-être déclencheur d'une nouvelle dynamique (en référence à la pétanque qui a désormais son propre championnat d'académie).

Mme PETERS reprend avec les différents rôles proposés au sein de l'UNSS et les formations mises en place. Elle met l'accent sur le projet des Jeunes Bénévoles 2024, mis en place dès 2019, sur des manifestations comme le championnat départemental et académique de CROSS. L'objectif étant de mettre en valeur l'autonomie de ces Jeunes Bénévoles et que les élèves engagées dans la formation (théorique et pratique) puissent prétendre à postuler pour les JO de Paris 2024.

M. GOUDOT espère que ces collégiens engagés ne soient pas freinés en lycées avec les emplois du temps chargés et les mercredis après-midi non banalisés.

M. MORIN entend cette crainte mais précise que la formation ne se déroule pas uniquement sur les mercredis après-midi : la partie théorique en E-learning peut se faire à tout moment de la journée. Il est essentiel de communiquer aux clubs locaux la mise en place de ce projet afin que ces jeunes bénévoles puissent s'essayer sur différentes tâches et avec des interlocuteurs divers et variés.

Afin d'accueillir encore plus d'élèves sur cette formation, une 2^{ème} session d'inscription vient d'être ouverte au niveau régional.

Mme PETERS poursuit avec les Jeunes Reporters et précise que le groupe formé lors des championnats du Monde est encore en lien avec l'UNSS pour couvrir des manifestations comme le championnat de France de l'an passé.

M. MORIN précise qu'une réouverture du programme Jeunes Reporters est à venir afin de relancer le projet avec de nouveaux élèves intéressés.

Mme PETERS termine sur la présentation du découpage du département en soulignant les contraintes liées aux temps de déplacements pour certains élèves.

M. TIQUET remercie Mme PETERS pour la présentation ainsi que les membres présents et clôture la séance à 12.25